



Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

NOTE D'INFORMATIONS AUX PARENTS

Comment faire pour contacter le service animation ?



1. Par mail pour les inscriptions (et autres démarches) :
animation@csrgrandvilliers.fr
jeunesse@csrgrandvilliers.fr (uniquement pour les jeunes)
2. Par téléphone pour contact du service animation (absence, inscriptions,...):
 - ✓ 03.44.46.50.30
3. Par téléphone pour vos contacts avec l'équipe d'animation (information, urgence, retard,...)
 - ✓ Salle d'activité Grandvilliers: 03.44.46.50.36
 - ✓ ALSH Feuquières : 06.02.55.77.24
 - ✓ ALSH Grandvilliers « Warabiot » : 06.02.55.77.25
 - ✓ Jeunesse (durant l'été): 06.02.55.77.26



Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

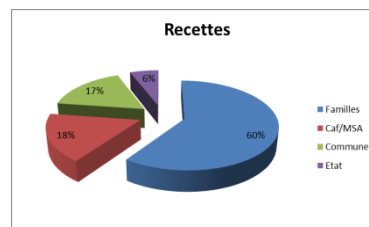
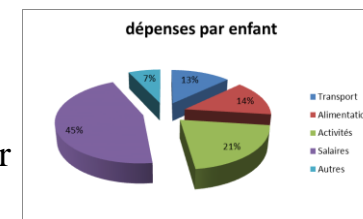
NOTE D'INFORMATIONS AUX PARENTS

Comment se calcule le montant des participations à une sortie ?

Qui participe et à hauteur de combien ?

Une sortie c'est :

- ✓ un bus pour le transport
- ✓ un repas ou pique-nique, un goûter
- ✓ des animateurs
- ✓ des frais autres (eau, crème solaire, gestion,...)



- ✓ une tarification pour les familles
- ✓ une participation Caf / MSA
- ✓ une participation des communes et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte
- ✓ des aides de l'Etat

D'un point de vue strictement comptable et pour une sortie avec un coût par enfant de 60 € (parc d'attraction par exemple), le reste à charge pour la famille et par enfant devrait être de 36 €/enfant



Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

NOTE D'INFORMATIONS AUX PARENTS

Quel est le coût d'une journée en accueil de Loisirs pour un enfant ?

Pour l'accueil des enfants, il nous faut:

- ✓ des directeurs et animateurs
- ✓ des locaux...sans oublier le nettoyage !
- ✓ du matériel pour activités, des sorties,...
- ✓ une restauration les mercredis et vacances
- ✓ des frais autres (gestion,...)



En fonction des sites et des périodes, le coût d'une journée enfant va de 40 € à 56 € pour une journée de 8 heures, soit de 5 € à 7 € par heure

Qui participe financièrement?

1. Les communes : 39 % du coût d'une journée de 8 heures (16 € par enfant et par jour à partir de septembre 2019)
2. Les familles : 23 % des participations
3. L'Etat : 18% des participations
4. La Caf et la MSA : 11.5 % des participations
5. Autres financeurs en fonction des projets : 8.5%



Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

NOTE D'INFORMATIONS AUX PARENTS

ATTENTION NOUVELLES TARIFICATIONS dès septembre 2019 :



LES ACCUEILS	AVANT		Dès Septembre 2019	
Garderie matin et soir	à l'heure selon barème 2	plafonnement des ressources à 3200 €	Forfait matin et soir	2 € par accueil (ex: pour un accueil matin et soir avec goûter = 4,60 €)
Accueils périscolaires	à l'heure selon Barème 2 de la Caf de l'Oise	plafonnement des ressources à 3200 € (ex: le calcul de la tarification d'une famille avec 5000 € de ressources mensuelles s'effectuait sur la base de 3200 €)	Barème 1 de la Caf de l'Oise (augmentation de + 0,02% par rapport au barème 2)	plafonnement des ressources à 5000 € (ex: le calcul de la tarification d'une famille avec plus de 5000 € de ressources mensuelles s'effectuera sur la base de 5000 €)
Mercredi	demi-journée (4 heures) selon barème 2		demi-journée (4 heures) selon barème 1 (augmentation de + 0,02% par rapport au barème 2)	
vacances	demi-journée (4 heures) selon barème 2		journée (8 heures) selon barème 1 (augmentation de + 0,02% par rapport au barème 2)	
Votre commune signe une convention avec le Centre Social Rural pour la prise en charge de 16 € par journée enfant (base de 8 heures)				
⚠ ⚠ Dans le cas où votre commune ne souhaiterait pas conventionner avec le centre social, un complément de 8,50 € vous sera demandé par enfant et par jour (base de 8 heures)				

Contactez le service animation au plus vite pour connaître votre tarification...

animation@csrgrandvilliers.fr
/ 03.44.46.50.30

Téléchargez les documents d'inscriptions sur notre site

www.centresocial-grandvilliers.fr